

# Commune d'Echallens

## Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision au pilier public

### MODE D'EMPLOI (documents à fournir)

---

Liste non exhaustive des objets pouvant être mis au bénéfice d'une simple autorisation communale, à confirmer par la Municipalité :

mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m<sup>2</sup> intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas plus de 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone du Bourg) fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m<sup>2</sup> / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m<sup>2</sup> au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon) pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

#### Documents à fournir:

- copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage
- plan(s) ou croquis ou schéma(s) ou esquisse(s) ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension
- formulaire "autorisation communale" avec signature des voisins pour accord

le tout en **deux exemplaires**, à remettre directement au

Service technique intercommunal  
du Gros-de-Vaud  
Place de l'Hôtel de Ville 3  
1040 Echallens

(021 886 06 66)

# Commune d'Echallens

## Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° .....

*Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (d'une surface maximale de 32 m<sup>2</sup> intégrés dans le plan du toit et ne dépassant pas plus de 10 cm la couverture de celui-ci, excepté zone du Bourg) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m<sup>2</sup> / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m<sup>2</sup> au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité et pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.*

### A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : .....

Lieu-dit : .....

Adresse locale : ..... N° : .....

Téléphone : ..... Téléfax : .....

Parcelle n° : ..... N° ECA : .....

Surface parcelle : ..... m<sup>2</sup> Note architectural NRA : .....

Coordonnées nationales, selon CNS : ..... / .....

Zone selon plan général d'affectation : .....

### B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : .....

Adresse : .....

Description de l'ouvrage : .....

Façades – matériaux : .....

Toiture – matériaux : .....

Coût estimatif des travaux : Frs .....

Abattage prévu d'arbres ou de haies : non  oui

### **C. SIGNATURES ET ACCORDS**

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : ..... Date : .....

Signature(s) : .....

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : ..... Date : .....

Signature(s) : .....

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

Parcelle n°: ..... Signature(s) : .....

*à remplir par la Commune*

### **D. DECISION MUNICIPALE**

La Municipalité, dans sa séance du....., a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du..... au.....

La Municipalité

Le dossier complet peut être consulté au Service technique

Annexes : 2 x plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire  
2 x plan de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension

.....  
.....  
.....